

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Vendredi 10 juillet 2020 à 20H

A la salle du conseil

Nombre de Membres :	En exercice :	15
☞ Présents : 8	ARRIETA Marie, CHALET Frédéric, FABRE Annie, FLOTTES Philippe, GAYRARD Serge, HYGONNET Jean-Paul, PEAN-BARRE Marie, WORO Simon	
☞ Absents excusés :	COURNUT Henri, MALGOUYRES Christophe, POMIE Alain, REBOIS Olivier, ROBLOT Sandrine, SIMON Nathalie, VERGNAT Christophe	
☞ Absents :		
☞ Procurations données :	COURNUT Henri à CHALET Frédéric, MALGOUYRES Christophe à FABRE Annie, POMIE Alain à WORO Simon, REBOIS Olivier à HYGONNET Jean-Paul, ROBLOT Sandrine à ARRIETA Marie, SIMON Nathalie à Philippe FLOTTES, VERGNAT Christophe à GAYRARD Serge	
☞ Secrétaire de séance :	GAYRARD Serge	
☞ Date de la convocation :	29 juin 2020	

❖ Ordre du jour

❖ Délibérations

- 2020/030 Désignation des délégués pour les élections sénatoriales.
- 2020/031 Proposition des membres de contribuable participant à la Commission Communale des Impôts Directs CCID.
- 2020/032 Election des membres de la Commission d'Appel d'Offre CAO.
- 2020/033 Prise en charge par la mairie des frais de déplacement et de mission du Maire et des élus à Paris lors de la remise de prix de La Marianne d'Or à Monsieur le Maire.

❖ Questions diverses

- ✓ Préparation marché de pays suite à la réunion de la commission animation.
- ✓ Retour sur les questions diverses du précédent conseil.

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du compte rendu de la séance du 28 mai 2020, Monsieur Chalet Frédéric indique qu'il n'est pas d'accord avec le compte rendu qui a été envoyé aux élus avant approbation. Il indique qu'il n'avait formulé la phrase « *n'est pas d'accord pour refaire la petite route de Druihle* » mais qu'il voulait dire : « qu'il émettait des réserves sur les travaux de cette route car il y a peu de circulation ».

Avant de demander l'avis d'approbation aux élus, Monsieur le Maire a souhaité faire de la pédagogie quant aux modalités de validation d'un compte rendu d'un conseil municipal. Il explique qu'à chaque conseil, il est formulé un premier jet de compte rendu par la secrétaire de mairie. Ce compte rendu est soumis au Maire pour conformisme puis le ou la secrétaire de séance doit valider ce dernier avant de le soumettre aux élus. Les élus ont la possibilité de l'amender lors de la prochaine réunion du conseil municipal pour approbation finale.

Après cette parenthèse de pédagogie, Monsieur le Maire a demandé à l'assemblée si elle était d'accord de modifier la phrase ci-dessous citée. L'ensemble des élus a validé la nouvelle formulation.

Sur la partie concernant le PLU, Monsieur le Maire indique que la décision d'amener l'eau au chemin de Claous était une délibération de la précédente municipalité et qu'il ne souhaitait pas y revenir dessus. Monsieur le Maire a tout de même expliqué le code de l'urbanisme concernant l'obligation des collectivités de disposer des réseaux aux abords des terrains constructibles, mais celles-ci ne sont pas

tenues de respecter le délai de réalisation des promoteurs propriétaires, ce qui aboutit souvent aux négociations entre les propriétaires fonciers et les municipalités par des arrangements à l'amiable.

Après avoir apporté quelques autres modifications de tournures de phrases et corrigé les quelques formulations, Monsieur le Maire indique qu'il soumet ce compte rendu à l'approbation des élus présents. Monsieur Frédéric Chalet a voté contre et a également voté contre pour le compte de Monsieur Henri Cournot de qui il tenait une procuration. Le compte rendu a donc été approuvé à la majorité relative.

Le conseil débute par les délibérations.

❖ Délibérations

Avant de commencer les délibérations, Monsieur le Maire propose de ramener à l'ordre du jour une délibération concernant les frais de déplacement du Maire et des élus et de reporter les deux sujets inscrits aux questions diverses tout en ramenant aux questions diverses une demande de la société de chasses de sainte Juliette

DELIBERATION N° 2020/030

OBJET : Désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants – élections sénatoriales du 10 juillet 2020

Vu le Code électoral et notamment son article R131 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n°2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu la circulaire du ministre de l'intérieur NOR INT/A/2015957J du 30 juin 2020 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs ;

Vu l'arrêté préfectoral n°12-2020-06-30-002 du 30 juin 2020 ;

Vu le procès-verbal de l'élection des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs de la Commune de SAINTE JULIETTE SUR VIAUR ;

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la circulaire et l'arrêté préfectoral relatifs aux élections sénatoriales du 10 juillet 2020 pour la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants. Après avoir exposé les modalités pratiques du mode de scrutin Monsieur le Maire propose de passer aux votes.

Monsieur le Maire désigne comme secrétaire du procès-verbal de l'élection des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs.

ELECTION DES DELEGUES :

Mme Marie PEAN BARRE, M. Alain POMIE et M. Simon WOROU se portent candidats.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0

Reste comme suffrage exprimés : 15

Donnant une majorité absolue de : 8

Mme Marie PEAN BARRE, M. Alain POMIE et M. Simon WOROU ayant obtenu chacun 15 voix au 1er tour de scrutin, ils sont proclamés délégués à l'unanimité.

ELECTION DES SUPPLEANTS :

M. Serge GAYRARD, M. Olivier REBOIS et Mme ROBLOT Sandrine se portent candidats.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15
Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0
Reste comme suffrage exprimés : 15
Donnant une majorité absolue de : 8

M. Serge GAYRARD, M. Olivier REBOIS et Mme ROBLOT Sandrine ayant obtenu chacun 15 voix au 1er tour de scrutin sont proclamés suppléants à l'unanimité.

Monsieur le Maire prononce les résultats comme suit :

Les délégués sont :

- Mme Marie PEAN BARRE
- M. Alain POMIE
- M. Simon WOROU

Les suppléants dans l'ordre sont :

- M. Serge GAYRARD
- M. Olivier REBOIS
- Mme Sandrine ROBLOT

DELIBERATION N° 2020/031

OBJET : Proposition des personnes appelées à siéger à la commission des impôts directs CCID

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650-1 du Code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs composée du Maire ou de son adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants qui siègent pour la même durée que celle du mandat du Conseil Municipal.

Les commissaires, hommes ou femmes, doivent être de nationalité française ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne, âgés de 18 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits à l'un des rôles des impôts directs locaux de la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de dresser la liste suivante comportant 24 noms (12 pour les commissaires titulaires et 12 pour les commissaires suppléants) :

	Civilité	Nom	Prénom	Adresse	Date de naissance	Impositions Directes loc
1	Monsieur	GAYRARD	Didier	Les Cans	01/03/1957	
2	Monsieur	MADER	Yves	Les Cans	04/05/1957	
3	Monsieur	PUECH	Guillaume	Puech Mège	24/02/1987	
4	Monsieur	BRUGIER	Patrick	Route du Puech	19/06/1967	
5	Monsieur	ALARY	Albert	Rue de la Vallée du Viaur	25/07/1955	
6	Monsieur	BOUDOU	Christian	Place Haute	08/11/1963	
7	Monsieur	NOAT	Jean-Christophe	Chemin du Claous	03/01/1971	
8	Monsieur	BOUSQUET	Francis	9 Lotissement l'Espailou	14/09/1958	

9	Madame	CARDI	Charlotte	Les Agoustes	04/11/1986	
10	Monsieur	DELPECH	Christophe	5 Lotissement l'Espailou	05/03/1969	
11	Monsieur	CREYSSELS	Arnaud	1 Lotissement le Sud	10/08/1977	
12	Madame	ODORICO	Claudine	11 Lotissement le Sud	08/02/1954	
13	Monsieur	TURLAN	Alain	Druilhe	13/03/1950	
14	Monsieur	BELLAS	Loïc	Druilhe	04/10/1989	
15	Madame	DURAND	Sylvie	Gary	09/05/1965	
16	Madame	JOURDAN	Nathalie	Le Bez	01/03/1968	
17	Madame	GALIBERT	Sophie	Le Bez	24/11/1979	
18	Monsieur	VAURS	Jean-Marie	Le Piboul	05/10/1955	
19	Madame	MARTY	Joëlle	Le Piboul	05/11/1953	
20	Monsieur	DELPOUX	Claude	Le Piboul	20/01/1959	
21	Madame	LAUR	Valérie	Allée du Moulin d'Albinet	14/10/1968	
22	Madame	LHERMITTE	Anaëlle	Le Viala	20/05/1986	
23	Monsieur	DELMAS	André	Parlan	10/09/1929	
24	Monsieur	AYRAL	Julien	Les Virolles	17/12/1980	

DELIBERATION N° 2020/032

OBJET : [Élection des membres de la commission d'appel d'offres \(CAO\)](#)

Après avoir entendu le rapport de M. le maire

Vu les dispositions de l'article L.1411-5 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui prévoit que :

dans une commune de moins de 3 500 habitants, la commission d'appel d'offres comporte en plus du maire ou son représentant, président, 3 membres titulaires et 3 membres suppléants, élus au sein du conseil municipal, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Le conseil municipal décide de procéder, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des membres devant composer la commission d'appel d'offres (à titre permanent, le cas échéant).

Les listes déposées sont les suivantes :

Monsieur Alain Pomié, Monsieur Serge Gayrard, Monsieur Olivier Rebois membres titulaires

Monsieur Frédéric Chalet, Madame Marie Pean Barre, Monsieur Henri Cournut membres suppléants

Il a été procédé au vote, après avis du conseil municipal à un vote à main levée.

Les résultats sont les suivants :

nombre de votants : 15

suffrages exprimés : 15

nombre total de sièges à pourvoir -3 titulaires et 3 suppléants

Les membres titulaires et Membres suppléants sont :

Monsieur Alain Pomié, Monsieur Serge Gayrard, Monsieur Olivier Rebois sont les membres titulaires.

Monsieur Frédéric Chalet, Madame Marie Pean Barre, Monsieur Henri Cournut sont les membres suppléants.

DELIBERATION N° 2020/033

Prise en charge par la mairie des frais de déplacement et de mission du Maire et des élus à Paris lors de la remise de prix de La Marianne d'Or à Monsieur le Maire

Monsieur Le Maire indique aux élus qu'il a été contacté par le jury d'organisation des trophées de la Marianne d'Or pour recevoir ce prix prestigieux qui distingue les élus et les acteurs civils sur des thématiques précises.

Il précise que sa distinction sera sur les avancées de la démocratie locale instaurée sur la commune.

La cérémonie aura lieu le mercredi 22 juillet 2020 à Paris et propose aux élus de pouvoir l'accompagner s'ils le souhaitent. Trois élus feront le déplacement sur deux jours.

Les frais liés à cette remise de prix seront entièrement pris en charge par la mairie.

Au vu des sommes à avancer, Monsieur le Maire propose aux élus de faire un mandat de 1500€ à Monsieur le Maire pour la réservation des hôtels et la prise des repas. Il indique que cette somme est minorée et par conséquent un complément de mandat pourrait intervenir à la présentation de toutes les factures liées à ce déplacement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, de ses membres présents décide :

- ✓ **D'autoriser** Monsieur le Maire, à signer ce mandat de 1500€ pour avance de trésorerie de frais de déplacement
- ✓ **D'autoriser** Monsieur le Maire et les élus accompagnateurs à se rendre à Paris pour la remise de prix.
- ✓ **D'inscrire** les sommes au budget 2020.

Questions diverses

Monsieur le Maire donne la lecture de courrier de demande d'emplacement de la société de Sainte Juliette.

Elle demande un emplacement isolé avec des réseaux d'eau potable et électricité à proximité de préférence.

Monsieur le Maire indique aux élus qu'il a identifié le terrain communal de Druihle à côté de la réserve d'eau qui puisse convenir.

Après en avoir discuté, les élus proposent que les habitants soient avertis et que ce soit la société de chasse qui se charge de cette consultation,

Monsieur le Maire indique cette solution n'est que temporaire et promet aux élus de faire passer le message au bureau de cette société de chasse.

La séance est levée vers 22h30.